

Depuis, silence radio. Mais tandis que l'enquête est gardée au frais, à l'ombre d'un tiroir, les Corses - classe politique et société civile - s'interrogent. Quels éléments peuvent bien justifier que les résultats des travaux soient tenus au secret ?

Ce n'est que la première d'une longue série de questions que nous relayons aujourd'hui à l'aune de divers témoignages donnés parfois en toute lumière mais aussi *sotto voce*.

Sur la piste d'indices

"On assiste à des choses étonnantes dès le départ, relate Frédéric Poletti le président du collectif. Au début du mois de février 2019, l'une des personnes travaillant sur l'enquête m'indique que cette dernière en est désormais au stade de se pencher sur l'étude des détaillants et selon cette même personne, il est déjà possible de saisir l'Autorité



Plusieurs pistes ont été lancées par l'Etat pour tenter d'expliquer la cherté de l'essence en Corse. Mais les réponses se font attendre.

F. ARCHIVES CM

de la concurrence." Sauf que l'Autorité de la concurrence, si elle est bel et bien saisie, l'est sur la base du rapport réalisé par l'inspection générale des finances (IGF), celui-ci précisant que le ministre de l'Economie est venu présenter en Corse le 22

octobre 2019, "pour une économie corse du XXI^e siècle", 24 propositions à la clé.

Le 11 février 2019, l'Autorité est donc saisie dans une demande d'avis enregistrée sous le numéro 19/0009A, concernant le niveau de concentration des marchés en Corse et son impact sur la concurrence locale. Les services d'instruction en charge

de cet avis, dit l'Autorité dans un courriel que nous avons pu consulter, sont "invités à examiner ces questions dans les secteurs pour lesquels des préoccupations ont été identifiées, notamment celui de la distribution des carburants".

Pourquoi les investigations de la DGCCRF n'ont-elles pas suffi à alerter l'Autorité d'autant que "la coordination entre les deux instances - fixée par la loi de modernisation de 2008 - est claire qui prévoit que lorsque la DGCCRF enquête, à la recherche d'indices un peu comme un policier, elle avertit l'Autorité et, soit lui fait remonter les élé-

ments au fur et à mesure, l'Autorité pouvant alors prendre la main, soit lui remet ses réflexions au terme de ses travaux. réflexions censées mettre au jour un certain nombre de points anticoncurrentiels", éclaire le président du collectif.

Les résultats n'étant toujours pas communiqués à la fin mars, la confédération des PME de Corse prend à son tour l'initiative d'une saisine consultative - "demande d'avis dans les secteurs d'acheminement, stockage et distribution de carburant en Corse" - qui trouve sa traduction pratique dans une lettre envoyée à la présidente de l'Autorité, Madame Isabelle de Silva, le 10 avril 2019.

Le 24 mai 2019, la présidente, confirmant au passage avoir été saisie par le ministre de l'Economie et des Finances fait connaître sa réponse : "Dès lors que le renforcement de la concurrence sur le marché de la distribution des carburants en Corse est susceptible d'être examiné dans le cadre de la saisine du gouvernement, il ne semble pas opportun de donner une suite favorable à la demande d'avis transmise

sur la même question par la CPME de Corse." La présidente informe également qu'il est possible à la Confédération de solliciter une audition et/ou d'adresser des observations écrites aux rapporteurs en charge du dossier. C'est ce que fait la CPME qui, fin juin, pose une demande d'audition.

Travaux pas entamés

Un échange s'instaure, par mails et téléphone, que relate Bertrand Dipéri, le vice-président de la Confédération des PME de Corse, aux adhérents de la structure.

"Les rapporteurs m'ont affirmé que le rapport sera rendu début 2020, qu'il sera mené jusqu'au bout, que nos observations, informations, remarques étaient les bienvenues et qu'elles seront prises en compte dans le rapport. Pour l'instant, les rapporteurs n'ont pas commencé leurs travaux. C'est pour cette raison qu'elles nous proposent une audition en septembre."

Comment dès lors garantir qu'un avis de l'Autorité de la concurrence sera rendu en septembre (lire ci-contre) si les auditions débutent à ce

moment ?

"De ce que j'ai compris, l'Autorité qui a entre les mains l'enquête de la DGCCRF et le rapport de l'IGF est dans une phase de collecte. Je devrais moi aussi être auditionné en septembre. Personnellement, j'ai eu des retours de fonctionnaires proches du dossier qui m'ont assuré que le rapport allait dans le sens de ce que nous dénoncions."

Zones d'ombre

Le président du collectif, qui entend ne rien lâcher, a relancé par lettre recommandée la préfète. Un courrier reçu à la préfecture lundi.

Pour l'heure, entre non-dits et réserve de l'Etat, secret de l'instruction du côté de l'Autorité de la concurrence, discussions croisées qui ne parviennent pas à s'accorder, les zones d'ombre sont légion.

Et finalement, l'on se dit que cette volonté exprimée par le gouvernement, ouvert "à toutes les solutions pour faire baisser les prix trop élevés des carburants dans l'île" ne sera pas si simple à faire aboutir.

Avec, au passage, une autre question : si l'avis rendu par l'Autorité ne satisfaisait pas le collectif, la CPME, etc., pourrait-il être contesté dès lors que la saisine a été faite par le gouvernement, et non par un tiers ?

ANNE-C. CHABANON

La préfète de Corse donne un calendrier

Hier matin, Josiane Chevalier, entourée de ses collaborateurs, faisait un point par visioconférence lors de la désormais régulière revue de projets avec l'Etat et avec une interlocutrice plus particulière, en la personne de la ministre Gourault.

"A cette occasion, a expliqué la préfète de Corse, nous avons abordé la question du rapport de la DGCCRF. Je vous confirme que ce rapport a été finalisé et que nous attendons dorénavant une discussion qui va se tenir au niveau national avec les distributeurs côté DGC-

CRF et côté dépôts pétroliers avec la DGEC (direction générale de l'énergie et du climat). Lorsque la DGEC reviendra en Corse début septembre, nous évoquerons ce rapport en associant le président de l'Exécutif. L'Etat présentera les conclusions de l'enquête et surtout les suites. Nous aurons également, à ce moment-là, l'avis de l'Autorité de la concurrence sur le dossier particulier des carburants. Il faut que nous puissions prolonger concrètement sur le terrain le travail qui a été mené."

A.-C.C.